

# La Lettre N°50 du Veinazès



ASSOCIATION « GENS DU VEINAZÈS »

octobre 2015 - février 2016

Chers adhérents et chers amis,

Le découpage administratif du territoire français connaît actuellement une accélération historique. Si chacun peut avoir son avis sur la question, le fait est que la *réforme territoriale* va transformer durablement notre vie quotidienne. Depuis le 1er janvier 2016, nous sommes intégrés dans la nouvelle région *Auvergne-Rhône-Alpes* qui compte 13 départements et 7,8 millions d'habitants.

Au 1er janvier 2017, nous rallierons la nouvelle communauté de communes de La Châtaigneraie avec sa cinquantaine de communes et ses 21 700 habitants. Sur ces deux réformes, un certain nombre d'élus locaux s'est plaint d'avoir eu plus de contraintes que de choix, d'où une frustration.

Par ailleurs, une autre réforme (loi du 16 mars 2015) promeut le regroupement de communes, pour le moment sur la base du volontariat. Pour encourager ces regroupements, l'État promet aux communes concernées plus d'argent (dotations) durant trois ans. Toutefois, Richard Vignon, l'actuel Préfet du Cantal, l'a bien précisé : « Je ne conseille pas aux maires de se lancer dans le dispositif uniquement pour échapper à la baisse des dotations. Il faut que ce soit un véritable projet, réfléchi, qui fasse consensus.<sup>1</sup> » Ainsi, les conseils municipaux ont actuellement le pouvoir de réfléchir avant de décider de s'engager ou non dans cette voie.

Calvinet	Calvinet	219	1839
	Cassaniouze	933	
	Sénezergues	687	
Junhac	Junhac	1060	1491
	Vieillevie	431	
Ladinhac	Capelle del fraise (La)	285	1429
	Capelle en veize (La)	351	
	Ladinhac	793	
Montsalvy	Besferette (La)	873	1816
	Montsalvy	678	
	Sansac Veinazès	265	
Teissières les Bouliès	Seauccamp	417	1513
	Teissières les Bouliès	576	
	Teissières les Bouliès	520	

Le 7 janvier 2016, Michel Castanier, maire de Cassaniouze, informe son conseil municipal qu'un projet de fusion de cinq communes pourrait voir le jour. Sont concernées Calvinet, Cassaniouze, Mourjou, Sénézergues et Vieillevie. Il indique qu'une réunion d'information avec le secrétaire de la préfecture sera proposée aux adjoints.

Trois jours plus tard, recevant journalistes, élus et politiques pour une inauguration, Michel Castanier officialise ce projet dans un discours préparé, où chaque mot a été bien pesé. Parmi les maires des communes intéressées, certains sont présents et font mine de découvrir la chose.

Le samedi 6 février, la réunion promise avec les services de la préfecture a lieu dans le Veinazès et se termine par un dîner à Sénézergues.

Si les objectifs administratifs et économiques de cette réforme (faire des économies) sont répétés sur tous les tons à la population, cette dernière n'obtient aucune autre réponse que : « ce n'est qu'un projet ». Les conseillers municipaux des communes concernées sont, pour la plupart, logés à la même enseigne alors qu'il aurait été légitime qu'ils soient conviés aux premières réunions d'information.

Le document publié sur cette page date de 215 ans. Vers 1800, un projet de « grandes communes » avait été étudié et les fonctionnaires de l'époque envisageaient de découper le canton de Montsalvy en cinq grands chef-lieux : Calvinet, Junhac, Ladinhac, Montsalvy et Teissières-les-Bouliès. Depuis et jusqu'à nos jours, une longue et passionnante histoire de ces frontières invisibles a été façonnée par les habitants des villages et des communes du Veinazès.

D'autres regroupements de communes étant évoqués et pour ne pas rester sur la seule argumentation technocratique qu'est la recherche d'économies, les prochaines *Lettres du Veinazès* s'attacheront à vous apporter des informations sur les aspects historiques et politiques de cette réforme.

**Jean-Pierre Delpont**, ancien conseiller général d'Arpajon-sur-Cère, a été élu conseiller régional et fait désormais partie de la majorité régionale conduite par Laurent Wauquiez. Siégeant à la commission des routes, il souhaite contribuer au désenclavement du département en soutenant des financements régionaux pour la RN 122, le contournement de Saint-Flour et celui de Mauriac.

**Gilles Lacroix**, épicier à Montsalvy et par ailleurs secrétaire départemental du Front National, n'a jamais réalisé de bons résultats électoraux dans le département du Cantal, le dernier en date étant celui des élections sénatoriales (Lettre du Veinazès N°49).

En se présentant tête de liste dans le département de la Haute-Loire, il s'assure un poste dans la nouvelle région. Ainsi, après avoir été un temps conseiller régional en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le voici élu dans la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes

**Nicole Soulenq-Coussain** (Teissières-les-Bouliès), militante depuis de nombreuses années dans des partis politiques du centre-droit, était tête de liste du mouvement *100 % Citoyen*, qui espère voir émerger un *Parti du Centre* dont l'ambition serait d'attirer celles et ceux qui considèrent le duel gauche-droite complètement éculé.

Verra-t-on prochainement dans le Cantal, un rapprochement des centristes de gauche (Parti radical de Gauche) et des centristes de droite (Modem-UDI) à l'occasion des élections dans les nouvelles communautés de communes et aux prochaines élections législatives de juin 2017 dans l'arrondissement d'Aurillac ?

**Jean-Louis Bringuier**, agriculteur à Lacapelle-del-Fraisse et habitant dans la commune de Lafeuillade-en-Vézie se présentait pour la première fois. Il est le premier candidat natif et vivant dans la région, à défendre ouvertement les idées du Front National.

## Région Auvergne-Rhône-Alpes Résultats des élections dans le Veinazès

Le Cantal est le plus petit département de la nouvelle région qui, en matière économique, est la deuxième plus riche de France et la sixième force du continent européen. Les résultats locaux des élections régionales de décembre 2015 ont montré que les habitants du Veinazès n'adhèrent pas à cette nouvelle région.

Malgré le choix de neuf listes au premier tour du scrutin, près de la moitié des électeurs du Veinazès ont boudé les urnes. A **Leucamp**, l'abstention a battu un record avec 37.50 % de votants au premier tour. Cependant, près de 180 citoyens (7.20%) ont accompli leur devoir civique mais ont voté blanc, signe d'un certain désarroi face à la nouvelle donne administrative.

Dans le Cantal, la consigne des partis centristes a contribué à déstabiliser l'électorat modéré. A gauche, le chef de file départemental du Parti Radical de Gauche a encouragé à boycotter la liste Queyranne (Gauche) pendant qu'à droite, les chefs de file départementaux du Modem et de l'UDI annonçaient qu'ils ne voteraient pas pour la liste Wauquiez (Droite).

Dans le Veinazès, les partis de gauche obtiennent un quart des voix, leur électorat s'étant le plus mobilisé à **Vieillevie** (32%). De l'autre côté de l'échiquier, **Lapeyrugue** préfère l'extrême droite (31%).

Teissières-les-Bouliès est la seule commune où l'électorat centriste s'est mobilisé pour encourager au premier tour **Nicole Soulenq-Coussain**, candidate en tête de la liste « 100% citoyens ».

Au second tour, malgré une mobilisation plus importante, les listes de droite (60.21%) et de gauche (23.54%) ne captent pas tout leur électorat car l'extrême droite continue, élection après élection, à fidéliser un électorat dans le Veinazès (16.25%). A Lafeuillade-en-Vézie, la forte poussée du Front National entre le premier tour (39 voix) et le second tour (55 voix) peut s'expliquer par la présence sur la liste cantalienne de **Jean-Louis Bringuier**, agriculteur installé dans cette commune.

Au niveau régional, **Laurent Wauquiez** du parti de droite (*Les Républicains*) devient président de la nouvelle région **Auvergne-Rhône-Alpes** (40,61 %) devant la liste de gauche de Jean-Jack Queyranne (36,84 %) et la liste du Front National de Christophe Boudot (22,55 %).

L'assemblée du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, composée de 204 membres, compte deux conseillers régionaux qui connaissent particulièrement la région du Veinazès :

**Jean-Pierre Delpont** (ancien conseiller général d'Arpajon-sur-Cère), élu de la majorité ;

**Gilles Lacroix** (travaillant à Montsalvy) élu d'opposition pour le département de la Haute-Loire.

Il reste désormais à choisir définitivement le nom de cette nouvelle région (été 2016) mais surtout à donner une cohérence à ces nouveaux grands ensembles territoriaux... ce qui devrait mettre un peu plus de temps.

### Sources :

**Journaux :** « *La Montagne* », « *Le Réveil cantalien* », « *L'Union du Cantal* » et « *La Voix du Cantal* ». **Réseaux sociaux :** Facebook.

### La famille Clermont

Suite à notre dernière Chronique du Veinazès « *Les Clermont, la force de l'éducation* », nous avons obtenu aux archives diocésaines de Saint-Flour, de nouvelles informations sur Jean-Baptiste Clermont (1797-1860), instituteur à Junhac. En 1912, le curé de Junhac raconte : « *Le premier instituteur communal apparaît en 1825. C'est un nommé Clermont, originaire de la Boule, commune de Saint Hippolyte (Aveyron). Il avait commencé ses études en vue du sacerdoce ; abandonnant cette première idée, il devint maître d'école chez les familles bourgeoises. Il était à Goudergues, chez la famille Sériéys quand il fut appelé à fonder une école à Junhac.*

*Il épousa en 1824 une nommée Liabastre, bonne à Goudergues, de la Galipe. Ils élevèrent une nombreuse famille. Les garçons furent instituteurs ; quatre ou cinq restèrent dans le canton, les autres furent placés ailleurs. »*

Ce document nous permet aussi d'affiner notre connaissance sur les écoles de Junhac : « *Dans un acte du 16<sup>ème</sup> siècle, j'ai trouvé le nom d'un maître d'école à Junhac. Les familles aisées avaient leur maître d'école. Il ressort de la lecture du registre de catholicité et des signatures apposées à certains actes qu'avant la révolution, il y avait à Junhac un nombre important de personnes instruites, leurs signatures révèlent une main exercée et déliée.* »

Enfin, en 1912, « *Junhac possède deux bâtiments scolaires ; un groupe dans le bourg et une école mixte à Montourcy. La population scolaire, au fort de l'hiver, ne s'élève guère à plus de 60. Jusqu'à présent les maîtres ont été chrétiens. Le seront-ils toujours ?* » se demande le curé dans sa monographie paroissiale.

### Jean-Pierre Salesse restitue en images la mémoire du Pays de Montsalvy

Depuis sa retraite, Jean-Pierre Salesse consacre la majeure partie de son temps à sa passion pour les vieux objets, en tenant boutique de brocante à Maurs.

Parallèlement, il s'est lancé dans l'édition d'ouvrages photographiques en collectant auprès des habitants d'une commune ou d'un canton, les clichés qui font la mémoire collective d'une région. Dans son premier ouvrage paru en 2007 dans le canton de Murat, Jean-Pierre Salesse expliquait sa démarche : « *Ce livre n'a pas d'autre prétention que d'être un album photos, parmi tant d'autres possibles. Il a été réalisé au hasard de rencontres. Le seul but de cette présentation d'images est de favoriser la parole entre les générations. Si, grâce à ce document, les parents parlent de « leur histoire » à leurs enfants et les grand-parents à leurs petits-enfants, j'aurai atteint mon objectif.* » Au fil des ans, ce dernier n'a pas varié. Après avoir rencontré les habitants des régions de Murat, Maurs et Teissières-les-Bouliès, Jean-Pierre et son épouse Andrée ont continué leur route dans le Veinazès.

Le résultat est passionnant : trois livres de plus de 300 pages chacun, présentent 2 000 photographies, textes et documents historiques extraits d'albums de familles du Veinazès.

Disponible à la librairie « *Le Petit Poucet* », rue des Toiles à Montsalvy

### Le monument aux morts du village d'Aubespeyre



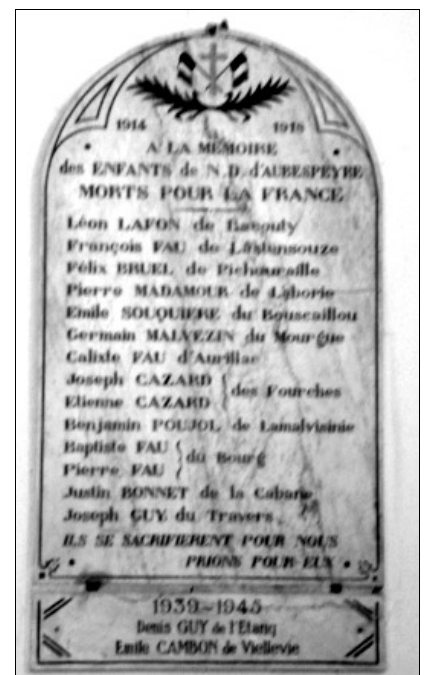
Monument d'Aubespeyre inauguré le jeudi 26 novembre 2015

À l'issue de la Première Guerre mondiale, comme l'ensemble du monde rural, le Veinazès compte ses disparus : 361 morts dont une grande majorité sont ensevelis sur les champs de bataille.

Un mouvement populaire s'engage pour l'érection de monuments sur tout le territoire français pour permettre le recueillement, dès lors que les sépultures familiales des cimetières restent vides.

« *En général, les plaques-souvenir [dans les églises] ont été installées les premières, avant les monuments communaux, car le coût était moindre et les formalités plus simples, une souscription auprès des paroissiens suffisait* » explique Germain Pouget dans son ouvrage *Monuments du Souvenir (1914-1918)*. Les plaques des deux églises de la commune de Junhac (bourg et village d'Aubespeyre) ont été conservées. Celle d'Aubespeyre (photo de droite) a servi de modèle au monument aux morts (on dit désormais *stèle du Souvenir*) érigé en 2015. Plusieurs modifications ont été apportées : le nom d'Émile Cambon mort pendant le conflit 1939-1945 a disparu car il est inscrit sur le monument aux morts de sa commune de Vieillevie ; sur la partie supérieure, à l'entrecroisement des deux drapeaux, la croix latine, symbole du christianisme, a été remplacée par la croix de

guerre qui, dès la création des monuments dans les années 1920, apparaît comme un compromis permettant de détourner le texte de la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État. En 2015, *Prions pour eux* a été conservé.



Plaque de l'église d'Aubespeyre



**Gens du Veinazès**

52, rue de Bagnolet  
75 020 Paris

Téléphone : 01 43 79 44 87

Messagerie : [contact@pays-veinazes.com](mailto:contact@pays-veinazes.com)

Site internet : [www.pays-veinazes.com](http://www.pays-veinazes.com)

Nous avons appris le décès de notre fidèle adhérente **Jacqueline Gard** survenu en décembre 2015. Nous avons une pensée attristée pour André son mari et toute sa famille.

\*\*\*

Notre sympathie accompagne également Dominique Marret suite au décès d'Yves, son mari.

Grand amateur de généalogie, Yves était un des fidèles et dynamiques animateurs de l'association généalogiste cantalienne **Aprogemere** dont il était co-fondateur.

Passionné, discret, efficace, **Yves Marret** était le lien entre cette association et la nôtre. Dans quelques mois, la petite exposition que nous proposerons à Laroquebrou, dans le cadre des journées généalogiques, en sera une nouvelle illustration.

Aprogemere et les Gens du Veinazès avons perdu un ami mais les liens qu'Yves avait su tisser, entretenir et consolider au fil des ans sont la parfaite illustration que les associations peuvent avoir des projets communs, tout en conservant leur indépendance.

Sur le site « [pays-veinazes.com](http://pays-veinazes.com) », vous pouvez retrouver une nouvelle rubrique dédiée aux amateurs de généalogie.

Celle-ci est directement accessible sur la page **accueil / généalogie** (à gauche de l'écran)

Au mois de mars, elle propose l'avancée des recherches consacrée à la dynastie des Clermont, instituteurs.

Progressivement, cette page facilitera les recherches généalogiques sur notre site, grâce à une indexation des patronymes.

\*\*\*\*\*

Nouveau code d'accès sur les pages du site (*accueil / gens du veinazès*) réservées aux adhérents : **1594**

## Vie associative

### Cotisation 2016

Vous êtes toujours plus nombreux à rejoindre les *Gens du Veinazès*. Au 31 décembre 2015, nous étions 245 adhérents (238 en 2014).

**Votre fidélité** est un encouragement pour continuer à vous apporter des publications variées sur l'histoire locale (nous acceptons tous les sujets) et indépendantes (nous ne sollicitons ni subvention, ni publicité).

**Votre soutien** nous permet de valoriser le pays du Veinazès, grâce au financement du site *pays-veinazes.com*.

**Votre présence** nous permet de vous solliciter ponctuellement pour des informations que vous possédez et pour construire ensemble des animations au profit du pays du Veinazès.

Merci et à très bientôt !

**Les membres du bureau**

#### Vos amis aimeraient...

**Découvrir l'histoire du Veinazès.  
Être informés sur l'actualité locale.**

**Trois fois par an,**

**"Gens du Veinazès" offre à ses adhérents**

**La "Chronique du Veinazès" (40 pages d'histoire locale)  
La "Lettre du Veinazès" (l'actualité locale et associative)**

**Pour adhérer...**

**NOM :**

**PRENOM(S) :**

**ADRESSE:**

**Souhaite(nt) devenir**

**Membre Adhérent : 12.00 euros**

**Couple Adhérent : 15.00 euros**

**Membre Bienfaiteur : + de 12.00 euros**

**Couple Bienfaiteur : + de 15.00 euros**

**Chèque à l'ordre de « Gens du Veinazès »**

52, rue de Bagnolet 75020 Paris

**Retrouvez l'histoire du Veinazès sur [www.pays-veinazes.com](http://www.pays-veinazes.com)**